

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

5 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à dix-neuf heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire

Etaient présents : Philippe MARAIS, Patricia MOUSSONNE, Nicolas DUPRAT, Thierry BONCOURRE, Abilio GABRIEL, Sabrina DMYTRIAT, Maud KUCZMA, Sébastien POUX

Etaient absents/excusés : Aziz CHIBLI, Stéphanie COULOMB, Mathieu FORMOSA, Jérôme PUCHOIS

Avaient donné procuration :

Mylène AGUILA a donné pouvoir à Maud KUCZMA
Sandra SAMPAIO a donné pouvoir à Sabrina DMYTRIAT

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Maud KUCZMA

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, annonce les pouvoirs et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1 – Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 21 Juin 2023

Monsieur le Maire demande s'il existe des observations.
N'ayant pas de remarques, le procès-verbal est arrêté.

2 – Délibérations

5-1-2023 Délibération sur la convention de servitude pour le déplacement des 3 câbles souterrains sur la parcelle C45 appartenant à la commune

Monsieur le Maire informe les élus que cette demande a été formulée par ENEDIS dont le projet est de déplacer la ligne enterrée, située sous le projet de construction de la nouvelle mairie.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour d'éventuelles questions.

Thierry BONCOURRE demande de préciser où se situe cette parcelle.

Monsieur le Maire répond que cette parcelle C45 est située sur le projet de la nouvelle mairie et le câble enterré passe au milieu du projet.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

5-2-2023 Délibération sur la convention de portage des repas à domicile – volet veille sociale avec la Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe que les personnes, qui le souhaitent, peuvent se faire livrer les repas à domicile géré par la Communauté de Communes et livré par la poste.

N'ayant pas de questions, la délibération 5-2-2023 est approuvée à la majorité des membres présents.

3 – Questions diverses

- **Acquisition de nouvelles parcelles** : Monsieur le Maire informe le conseil que la commune s'est positionnée pour l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles B398, B 395, B 394, B 393 situées à gauche à l'entrée du village. Ces parcelles appartiennent à Mme AIMAR Jacqueline (B 394, B 393) et Mr BLANC Jean-François B398, B 395. Monsieur le Maire apporte une précision sur le terme de l'euro symbolique. En effet, si une vente est réalisée à 0€, les héritiers peuvent se retourner contre le vendeur. Le montant des frais notariés s'élève à 145 € par propriétaires. Ce projet d'acquisition permettra d'y aménager des places de parking. Monsieur le Maire sollicite les élus pour des questions.

Philippe MARAIS s'interroge sur la conservation de la « cabane ». **Monsieur le Maire** informe qu'elle sera détruite ainsi que le marronnier qui est « mort ».

- **Passage du presbytère** : Monsieur le Maire informe, sur les conseils du géomètre, il est nécessaire d'organiser une réunion avec tous les propriétaires afin de connaître leur accord. Si les propriétaires donnent leur accord, un bornage sera effectué. En attendant, le géomètre et le notaire doivent communiquer le coût global qui sera ensuite divisé au nombre de propriétaires. **Monsieur le Maire** rajoute qu'une convention sera rédigée afin d'interdire la construction d'un mur. En effet, une servitude sera obligatoire avec le dépôt en mairie d'une clé du portillon à la mairie.

- **Utilisation des badges pour les ordures ménagères** : **Monsieur le Maire** informe qu'une liste a été communiquée par le service collecte et des déchets. Une vingtaine d'administrés ne badgent pas. Il rappelle que ces personnes-là seront quand même « taxées » à compter du 1^{er} janvier 2024 avec un visuel sur la taxe foncière en octobre 2025.

* **Patricia MOUSSONNE** s'interroge sur l'envoi d'un courrier à ces personnes. **Monsieur le Maire** répond que normalement le service collecte et déchets envoie un courrier.

* **Philippe MARAIS** propose de doubler avec un courrier de la mairie. **Monsieur le Maire** répond qu'il publiera un article dans la gazette. Il n'est pas favorable à l'envoi d'un courrier aux administrés de la part de la mairie car la commune ne gère pas les ordures ménagères.

* **Philippe MARAIS** se demande si l'emplacement des containers enterrés a été résolu ? **Monsieur le Maire** pense pouvoir installer des containers aériens sur un plateforme située en montant à gauche avant « la cabane ».

- **La gazette** : Voir avec Stéphanie COULOMB

Séance levée à 19h20

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire



Le (ou la) secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned below the text 'Le (ou la) secrétaire de séance'.